

Cette épreuve est inscrite au calendrier des courses hors-stade de la Charente.

Elle est soumise à la réglementation de la commission Départementale des courses hors-stades et de la FFA

1/ L'association est couverte par une assurance en responsabilité civile + spécifique événementiel auprès de la FFA conforme aux dispositions prévues par le code du sport, les participants licenciés sont couverts par leur propre licence, les autres participants s'assurent personnellement.

- ▶ 2/ Important= épreuves sous certificat médical obligatoire de - de 12 mois pour **les non licenciés** spécifiant apte à la course à pied en compétition pour participer y compris canitrail
- ▶ Epreuves ouvertes aux licenciés en cours FSCF, la FSGT, l'UFOLEP et FFA
- ▶ Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : - d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ; - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
  - ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
 D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée

### Nouvelle réglementation ffa concernant les TRAIL en accord avec l'itra

Les courses sont classées par « km-effort » ; le « km-effort » est la somme de la distance exprimée en kilomètres augmentée d'un km par 100m de dénivelé positif. Concernant le TGCM

84km + 2400 m+= 106km taille M / 44km + 1300m+ = 55km taille s / 31 km + 960m+=41km taille xs  
16km + 400m+=20km taille xxs course à partir de junior /seul le canitrail 12 km est ouvert au cadet

- catégories et distances autorisées en fonction de l'âge **cadet maximum 15 km junior maximum 25 km**

- ⇒ pas d'inscriptions sur place concernant les courses chronométrées et épreuves limitées à 600 participants par volonté organisationnelle et liés aux obligations responsable de sécurité, passages privés et environnementales de l'organisation –et aux risques sanitaires actuels
- ⇒ l'organisation se réserve le droit de fermer l'accès inscriptions lorsque le cota est atteint sur certaines distances
- ⇒ Les tarifs pratiqués sur les courses chronométrées comprennent les lots de bienvenue, les ravitaillements, les secours, le système de chronométrage
- ▶ **Epreuve 84 kms SOLO** à partir de 20 ans nécessitant une bonne condition physique départ 4h30 : **matériel obligatoire** : lampe frontale en état chargé, téléphone portable, sifflet, vêtements appropriés un numéro de secours sera apposé sur le dossard en cas de besoin, port de 1.500ml d'eau obligatoire et gobelet ou gourde réutilisable, course en semi auto suffisance, 4 ravitaillements solide/liquide + 4 points eau = **DEPART 4H30** briefing sécu 4h15 salle des fetes de Montbron
- ▶ 2 barrières horaires seront appliquées sur l'ultra

**Barrière horaire au 46ième km** soit 7h30 de course au lieu dit chez Chassagne, l'organisateur arrêtera tous participants des 84 kms à 12h30 à cette barrière. (6km/h)

**Barrière horaire au 64 ieme kms** au lieu dit Lavallade: l'organisateur arrêtera tous participants des 82 kms à 15h30 à cette barrière. (6km/h)

- ▶ Par sécurité ce point pourra faire l'objet de rapatriements Si besoin Il sera considéré comme hors Course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après ces barrières horaires.

COURSE CERTIFIEE ITRA 84 km / 2400m+ qualificative pour l'UTMB

QUALIFIER

100K



UTMB site : [www.utmbmontblanc.com](http://www.utmbmontblanc.com)

**Le 44 kms SOLO** à partir de 20 ans nécessitant une bonne condition physique départ 8H30 : **matériel obligatoire** : téléphone portable, sifflet, vêtements appropriés un numéro de secours sera apposé sur le dossard en cas de besoin, port de 1.500ml d'eau obligatoire et gobelet ou gourde réutilisable, course en semi auto suffisance, 3 ravitaillements solide/liquide + 3 points eau = **DEPART 8H00** briefing sécu 7H45 salle des fetes de Montbron **départ : 8h00**

- ▶ **3 ravitaillements solide/liquide + 2 points eau = DEPART 8H00** briefing sécu 7H45 salle des fetes de Montbron **départ : 8h00**

- ▶ 1 barrière horaire sera appliquée sur le marathon

**Barrière horaire au 30ieme km** soit 5h15 de course au lieu dit chez Chassagne, l'organisateur arrêtera tous participants des 44 kms à 13h30 à cette barrière. (6km/h) le coureur pourra être redirigé sur le 31km (sans classement) Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après ces barrières horaires.

COURSE CERTIFIEE ITRA 44 kms / 1300m+ qualificative pour l'UTMB

QUALIFIER

50K



UTMB site : [www.utmbmontblanc.com](http://www.utmbmontblanc.com)

**Le 31 kms SOLO** à partir de 20 ans nécessitant une bonne condition physique départ 8h30 : **matériel obligatoire** : port de 0.500ml d'eau obligatoire et gobelet ou gourde réutilisable, course en semi auto suffisance, 3 ravitaillements solide/liquide + 2/3 points eau = **DEPART 8H30** briefing sécu 8H15 salle des fetes de Montbron **départ : 8h30**

COURSE CERTIFIEE ITRA 31kms / 1000m+ qualificative pour l'UTMB 1 POINT

QUALIFIER

20K



UTMB site : [www.utmbmontblanc.com](http://www.utmbmontblanc.com)

**3/ Epreuve du 16 km** a partir de 18 ans - **16 kms** départ salle des fetes de Montbron **10h00**  
celle du **31 km** a partir de 20 ans, **31 kms** départ **8h30**  
**84 et 42 km** a partir de 20 ans : **42 kms** départ **8h00**

**Canitrail** 12 kms a partir de 16 ans : départ salle des fetes de Montbron **9h00** règlement spécifique à lire

**Marches allure libre** 16 kms a partir de 16 ans: départ libre **10h02**

**Nouveau** marche endurante 31 km a partir de 18 ans départ a **7h30**

4/ 12 kms canitrail : 1 ravitaillements solide/liquide a kms 6  
16 kms : 1 ravitaillements solide/liquide a kms 8  
31 kms : 3 ravitaillements solide/liquide+2/3 point eau au km 10,13 et22  
44 kms : 3 ravitaillements solide/liquide +3/4 points eau aux kms 11-22-32  
84 kms : 4 ravitaillements solide/liquide + 4/5 points eau aux kms 13-34-46-64  
+ Ravitaillement liquide et plus arrivée + 1 ravitaillement solide (+conséquent) arrivée pour tous  
salle des fetes

5/ L'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeur, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles, sans que les concurrents puissent prétendre a un quelconque remboursement.

Annulation d'inscription en cas de maladie ou accident du concurrent le mettant dans l'impossibilité de participer : pas de remboursement de l'engagement/hébergement/repas -seul l'engagement sera Valable pour l'année suivante sous approbation de l'organisation et sous certificat faisant foi

6/ Les participants doivent respecter le code de la route lors des passages sur celle-ci dégagant les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tous recours contre les organisateurs en cas de dommage et de séquelles

Les carrefours urbains dangereux seront protégés par des signaleurs.cette épreuve est soumis a une déclaration préfectorale avec obligations sécuritaires lié a la fédération et a la compétition

7/ Les participants sur le circuit doivent secours et assistance a toutes personnes en danger.

Mise a disposition secours : médecin sur site, 1 ambulance et leurs secouristes.2 infirmières,2 Postes secours, signaleurs munis de talkie (club) et téléphone, 2 quads sécurité sur les passages routes. + secouristes pompiers bénévoles coureurs participatifs signalés sur tous les parcours. Les zones du parcours seront définies par des lettres sur les fleches directionnelles (A-B-C ETC...) Afin de vous repérer et signaler aux secours si besoin votre emplacement.

Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

8/ Tout abandon doit être signalé et le dernier coureur sera suivi par l'association.

9/ **Les participants doivent respecter l'environnement**, la vallée de la Tardoire ainsi que les passages privés des propriétaires qui sont signalés lors de leur passage exclusivement le jour du Trail. Obligation de suivre scrupuleusement les chemins balisés et interdiction de jeter quelconque déchets sous peine de disqualification. (Réglementation zone natura 2000 et CREN Poitou Charente pour zones classées réserve naturelle)\* lire le paragraphe environnement –chartre éco participants-ainsi que disposition anti dopage-(La réserve naturelle traversée comporte une réglementation et autorisation spécifique qui incombe des obligations environnementales a l'organisation)

\* Manifestation a label développement durable le sport s'engage -agenda 21 en place  
Tri sélectifs sur le site mis en place partenaire calitom  
- gobelets biodégradables-site covoiturage privilégié

**ATTENTION EPREUVES SANS Gobelets PLASTIQUES SUR LES RAVITAILLEMENTS**

## INFOS IMPORTANTES

les parcours sont en grande partie privés et autorisés par les propriétaires le jour du TRAIL : par respect pour eux nous ne dévoilons les parcours que sur le site de départ

Merci de ne pas dévoiler vos traces GPS en public et sur strava  
les passages signalés privés sont interdits en dehors de la course

Une responsabilité peut être mise en jeu lors de passage sur des propriétés privées hors tgc

**ATTENTION** : INFORMATION sécurisée des risques potentiels de la pratique de sport nature en milieu Naturel (à lire obligatoirement sur site) l'engagement du concurrent vaut acceptation de celui-ci.

10/ Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés lors de cette manifestation, inscrits par leurs noms aux résultats affichés publiquement.

11/ CHRONO : puces derrière dossard à récupérer sur la fin de la course,  
Toutes puces non récupérées sera facturées 15 euro

12/ RECOMPENSES :

3 premiers scratch H/F 84 solo, 44, 31 et 16kms 1<sup>er</sup> charentais et charentaise du 84 kms

1<sup>er</sup> de chaque catégorie hors scratch h/f toutes dist.non cumulable

1<sup>er</sup> club le mieux représenté, lots régionaux et partenaires lots sportifs

Compte tenu des parcours longue distance proposés les récompenses auront lieu à partir de 12h00 à la salle des fêtes de Montbron et suivant les arrivées.

13/ Course nature 12 km ouvert au Canitrail : c.m obligatoire pour les coureurs accompagnés de leurs chiens/ tenue en laisse obligatoire sur le site de départ/carnet vacc. à jour / chien de + d'un 1an/ravitaillements eau prévu pour les animaux.

**ATTENTION LE CANITRAIL** n'est pas un canicross : le terrain est accidenté et comporte du dénivelé il est important d'être à l'écoute de votre chien et de s'arrêter quand il veut se désaltérer au cours du parcours vous aurez 3 passages de ruisseau et un ravitaillement à 6 kms pour vous et votre compagnon à 4 pattes.

Départ groupé 9h15 / récompenses 3 premiers équipages h/f scratch.

\*Respect du parcours et de son balisage : toute personne qui pourrait volontairement raccourcir ou ne pas respecter le parcours balisé et fléché- sera sanctionné de + 1h00 sur son temps réel - des contrôles inopinés seront effectués sur les parcours.

Balisage réutilisable spécifique TEAM 16 (rubalise réutilisable, flèches nominatives couleur orange et fanions team 16 )

14/ENGAGEMENT CONTRACTUEL : L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Affiché le jour de l'épreuve et sur site internet

### **Annexe au règlement**

1) Les participants aux courses running s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport et le Règlement fédéral de lutte contre le dopage.

L'athlète peut être accompagné d'une personne de son choix. L'athlète doit justifier de son identité lors du contrôle (carte d'identité, passeport, permis de conduire) ou une autre pièce (document d'état civil avec filiation, livret militaire, carte d'électeur ou carte vitale), voire témoignage.

\*\*\*\*\*

Nota : Pour éviter toute difficulté (avec les assureurs et les autorités judiciaires ) en cas d' accident causé ou subi par un coureur ayant son dossard auprès d' un autre coureur Il est souhaitable de mettre dans le règlement une clause ainsi rédigée :

« Tout engagement est personnel .Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motif que ce soit Toute personne rétrocèdent son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation »

**ORGANISATION TEAM 16 CLUB MULTISPORTS**

